

12. Administration du réseau : gestion du nombre maximal de réservataires au niveau du regroupement navette de réservation

Attention : cette évolution ne concerne que les réseaux de bibliothèques.

[Fonctionnalité déconfinement] La limite du nombre maximal de réservataires sur un document permet de limiter le nombre d'abonnés réservataires pour un même document, afin d'éviter que les abonnés n'attendent trop longtemps une réservation. Cela s'avère utile dans le cadre du déconfinement, où le flux des réservations à gérer est important et doit être contrôlé au mieux.

Cette limite est normalement gérée distinctement pour chaque site, à l'aide du paramètre accessible depuis le module Administration du réseau > Réseau > sélection d'un site > sous-onglet Paramètres :

The screenshot shows the 'Modifier un site' form in the decalog SIGB application. The 'Paramètres' tab is active, and the 'Réservations' section is highlighted with a red box. The 'Nombre maximum de réservations par exemplaire' is set to 3. A tooltip explains that this limit is only for the public and can be bypassed by professionals.

Informations

Nom: Médiathèque de la Vallée du Doux

NOTE : vous pouvez appeler le support téléphonique si vous souhaitez modifier le nom de votre bibliothèque

Paramètres | Calendrier | Communication abonnés | Transfert | SMS | Portail public | Acquisition

Réservations

Nombre maximum de réservations par exemplaire: 3

☒ Lors de la saisie d'une réservation en prêts-retours, limiter la liste d'attente

Si un exemplaire est **disponible sur mon site** :

☒ Autoriser l'attribution directe par les professionnels du site

☒ Autoriser la réservation par les professionnels des autres sites

☒ Autoriser la réservation par les abonnés du portail public

Cette limite est bloquante pour le public seulement.

Pour les utilisateurs professionnels, la possibilité de passer outre cette limite est indépendante du droit de forcer les réservations :

Pour les professionnels de ce site, la limite sera seulement affichée pour information dans l'écran de réservation (pas de blocage).

Pour les professionnels des autres sites, la limite pourra être bloquante si ce site n'a pas coché l'option

Ce paramètre n'était plus applicable lorsque le réseau passait en mode « navettes de réservations » : en effet, dans ce cas, il n'était pas possible de prévoir quel site allait attribuer son exemplaire à

la réservation, et donc impossible de choisir quel quota était à appliquer (étant donné que chaque site définissait son quota).

De ce fait, un quota a été ajouté sur le regroupement de sites de type Navettes de réservation : ce quota annule et remplace les quotas définis par sites, pour tous les sites qui font partie de ce regroupement navettes de réservation.

The screenshot shows the 'Regroupements de sites' (Site Groupings) configuration window in the Decalog SIGB software. The window is titled 'Angélique DUPONT Bibliothèque du bassin de l'Eyrieux'. The left sidebar contains a tree view with categories: Exemples, Cartes communes, Dettes communes, Taxes annuelles, Navettes de retour, Délocalisations au retour, and Navettes de réservation. The 'Navettes de réservation' category is selected, showing a list with 'Regroupement nav résa Doux/Eyrieux'. The main area displays the configuration for this group. The 'Type' is 'Navettes de réservation'. The 'Nom' is 'Regroupement nav résa Doux/Eyrieux'. A message states 'Les abonnés de transfert sont tous définis'. The 'Sites' section shows a tree view of the network: 'Reseau des mediatheques du Haut-Vivarais' (expanded) includes 'Bassin Doux/Eyrieux' (expanded) with 'Médiathèque de la Vallée du Doux' and 'Bibliothèque du bassin de l'Eyrieux', and 'Bassin des Dévières' with 'Médiathèque du plateau du Haut-Lignon' and 'Bibliothèque des collines de Monteil'. The 'Options' section includes checkboxes for excluding examples: 'L'exemplaire est en cours de prêt entre bibliothèques' (checked), 'L'exemplaire est une nouveauté' (checked), 'L'exemplaire a pour statut' (unchecked), and 'L'exemplaire a pour acquéreur' (unchecked). A red box highlights the 'Nombre maximum de réservations par exemplaire' set to 3.

Note importante : pour tous les réseaux qui avaient déjà défini des regroupements navettes de réservation, ce paramètre a été arbitrairement fixé à 3. Il est nécessaire de modifier ce paramétrage par défaut si cela s'avère nécessaire.

Dans la continuité des mises à jour réalisées dans le cadre de la [version 10.0 "spéciale déconfinement"](#), une [version 10.2 "spéciale déconfinement"](#) est en cours de préparation. Elle devrait contenir :

- La possibilité de réinitialiser ses identifiants depuis le portail (lien "Mot de passe oublié ?"), même en cas d'adresse mail partagée sur plusieurs fiches. L'évolution sera valable pour tous les portails (Opac3d, e-Sézhame, Decalog PORTAIL Pro, Decalog PORTAIL Intégral).
- L'ajout du signalement du type d'envoi (mail/lettre) lors des attributions, ajournements ou suppressions de réservations, afin de savoir comment l'abonné sera prévenu.
- L'amélioration du traitement des retours, avec le choix du site de quarantaine pour les exemplaires à transférer au sein du réseau, et une reprise de la succession des messages affichés lors du retour, pour une meilleure compréhension.